



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mercredi 14 septembre 2022**

Lieu : Mairie de Bians les Usiers

Date de la convocation : 07/09/2022

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 2

Membres présents : 8

Nombre de suffrage exprimés

10

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à quinze heures quinze, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Bians les Usiers, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	x
CC Portes du Haut Doubs	Gérard FAIVRE	Excusé
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

1. Approbation PV du 30 juin 2022	2
2. Approbation PV du 13 juillet 2022	2
3. Attribution marché N2000 – pose de clôture Drugeon	3
4. Point d'avancement PAEC Drugeon Haut Doubs et Loue Lison	4
5. Convention avec la Commune de Rurey – Frais d'installation prise électrique.....	5
6. Point d'information programme LIFE climat « Restituo »	5
7. Retour sur réunion protocole accord lac Saint Point	6
8. Point sur la visite des élus le 29/09	7
9. Questions diverses	7

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau. Pour commencer, il indique qu'un Comité sécheresse a eu lieu le 13 septembre 2022, lors de celui-ci le préfet a expliqué que l'Etat allait continuer à inciter les communes à remplir le portail SISPEA et qu'une réunion devrait avoir lieu à l'initiative du sous-préfet de Pontarlier.

Concernant le Lac Saint Point, le niveau d'eau a fait une remontée importante (quasi au même niveau qu'avant la période de sécheresse). Lors du Comité de sécheresse il a été évoqué l'idée de rouvrir les vannes dans le cadre de la continuité écologique, mais la décision a été d'attendre encore quelques jours, pour voir l'effet des pluies annoncées les prochains jours, qui devraient sans doute permettre une surverse du barrage et donc une réalimentation « naturelle » du Doubs.

Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, explique que le niveau de la Loue, cette année, n'a pas baissé énormément. Elle a fait un peu le « yoyo » mais actuellement elle s'est stabilisée.

Cyril Thevenet précise qu'il faut prendre en compte le fait que l'intégralité du soutien d'étiage assuré par le lac alimente la Loue (via les pertes) depuis le mois de mai, soit environ 8000 à 900 l/s soit près d'1/3 du débit de la Loue à Vuillafans lors de la période la plus critique cet été.

Concernant les travaux de restauration morphologique du Doubs sur le secteur Arçon il est prévu de lancer la phase de maîtrise d'œuvre d'ici la fin de l'année, pour un financement optimal dans le cadre du contrat de bassin.

Monsieur le Président a été sur le terrain avec une journaliste, il a été très clair sur le sujet, l'EPAGE n'a pas l'intention de boucher les failles dans le Doubs mais de restaurer le lit par rapport de matériaux. Il n'y a pas lieu d'avoir une opposition des territoires entre le Haut Doubs et la Loue. Olivier BILLOT, Vice-Président, souligne qu'il n'a jamais eu ce genre de retour de la part des élus de la Communautés de Communes du Canton de Montbenoît.

Jean-Claude GRENIER indique que vis-à-vis de ces travaux, il est très important de maîtriser la communication sur tout le secteur de l'EPAGE car après certains articles cet été, avec des titres simplificateurs, il a eu plusieurs retours d'élus sur la Loue qui s'inquiètent de ces travaux.

Une présentation du projet aux maires de la Communauté de communes Loue Lison serait pertinente.

1. Approbation PV du 30 juin 2022

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Bureau syndical du 30 juin dernier.

Délibération N°341 : Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation PV du 13 juillet 2022

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Bureau syndical du 13 juillet dernier.

Délibération N°342 : Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 13 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Attribution marché N2000 – pose de clôture Dugeon

Monsieur le Président indique que le marché a pour objet la pose de clôtures dans 2 marais dans le cadre du contrat Natura 2000 « Maintien des milieux humides ouverts du site Natura 2000 Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs » :

- En Vau les Aigues (La Rivière Dugeon) : parc pâturé par un particulier dans le contrat 2012-2016 et en repos pendant le contrat 2017- 2021. Redimensionnement du parc afin d'exclure les zones les plus sensibles au piétinement et d'exclure le ruisseau « la raie Saint-Nicolas » restaurée en 2020.
- Les Lovaux (Bonnevaux) : parc pâturé par les chevaux de l'EPAGE. Initialement le Dugeon rectiligne et les saules faisaient barrière naturelle. Nécessité de mettre une clôture suite aux travaux de restauration du Dugeon en 2021.

Objectif de ces parcs clôturés :

- Contenir les animaux pour un pâturage efficace et un maintien de l'ouverture du milieu
- Protéger les berges de la raie Saint-Nicolas et du Dugeon

Deux entreprises ont remis une offre :

- JNS (Arc sous cicon) : 21 592 € H.T.
- FCE (Levier) : 15 580 € H.T.

Critère	Pondération
1 / valeur technique	30 %
2 / prix	70 %

Après analyse des offres les classements sont les suivants :

Classement des offres technique

JNS : 30 points

FCE : 28 points

Classement final

FCE : 88 points

JNS : 73 points

L'offre de FCE ressort en 1^{ère} position avec une note globale de 88/100 (contre 73/100 pour JNS).

Classement des offres prix

FCE (15 580 € HT) : 60 points

JNS (21 592 € HT) : 43 points

Délibération N°343 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de FCE pour un montant de 15 580.00 € HT**
- **Autorise le Président à signer et notifier le marché correspondant**

4. Point d'avancement PAEC Drugeon Haut Doubs et Loue Lison

Les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) pour le Haut Doubs/drugeon et pour la Loue, construits sur la base des discussions précédentes en bureau, sont en cours de finalisation. Ils devront être déposés le 16 septembre.

Maud SICARD, Chargée de mission Natura 2000, présente les Mesures Agro-environnementaux et Climatiques (MAEC) pour le site « Vallée du Drugeon et du Haut Doubs », pour lesquels 4 zones à enjeux ont été retenues :

Zone à enjeux	Intitulé mesure	Montant €/ha/an
Enjeu : Milieux humides	MAEC Biodiversité - Protection des espèces niveau 2	145 €
	MAEC Biodiversité - Protection des espèces niveau 3	200 €
	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	150 €
Enjeu : Oiseaux prairiaux des milieux humides	MAEC Biodiversité - Protection des espèces niveau 4	254 €
Enjeu : Pelouses sèches en déprise agricole	MAEC Biodiversité – Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage	204 €
	MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	72 €
Enjeu : Prairie de fauche de montagne	MAEC Biodiversité - Protection des espèces niveau 2	145 €
	MAEC Biodiversité - Protection des espèces niveau 3	200 €

Dans ce PAEC il sera proposé de nouvelles surfaces, pour faire suite à l'extension du site Natura 2000, pour environ 400ha supplémentaires. Le site N2000 Vallée du Drugeon et du Haut Doubs représente un peu plus de 8000ha, dont environ 5000 ha exploitables et environ 1500 ha sont éligibles aux Mesures Agro-environnementaux et Climatiques (MAEC). Le montant annuel des MAEC est estimé à +/- 150 k €

Concernant le site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison », Adeline PICHARD et Emmanuel CRETIN, chargés de mission Natura 2000, indiquent que les zones à enjeux sont déjà définies à la suite des 3 derniers PAEC, mais ces dernières ont été recentrées à la suite d'échange ayant eu lieu au bureau syndical du 13 avril 2022. Au total, 5 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques localisées, éligibles aux entités individuelles et collectives, sont retenues sur le territoire Loue-Lison.

Le tableau ci-après présente les MAEC éligibles en 2023 à la contractualisation sur le territoire Loue-Lison, avec une priorisation sur la base des 5 zones à enjeux identifiées.

Zone à enjeux	Intitulé mesure	Montant €/ha/an
Zone à enjeu n°1 : lits majeurs et ruisseaux patrimoniaux	Surfaces herbagères et pastorales	51 €
	Protection des espèces (niveau 4)	254 €

Zone à enjeu n°2 : habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire	Surfaces herbagères et pastorales	51 €
	Protection des espèces (niveau 4)	254 €
Zone à enjeu n°3 : Prairies de fauche montagnardes d'intérêt communautaire	Surfaces herbagères et pastorales	51 €
	Protection des espèces (niveau 4)	254 €
Zone à enjeu n°4 : zones humides	Préservation des milieux humides	150 €
	Préservation des milieux humides – amélioration de la gestion par le pâturage	201 €
	Protection des espèces (niveau 4)	254 €
Zone à enjeu n°5 : Pie-grièche grise	Surfaces herbagères et pastorales	51 €
	Protection des espèces (niveau 2)	145 €

Le site Natura 2000 Vallée de la loue et du lison représente 25 000 ha, dont 8000 ha exploitables et environ 1000 ha sont éligibles aux Mesures Agro-environnementaux et Climatiques (MAEC). Le montant annuel des MAEC est estimé à +/- 100k €

Monsieur le Président remercie les agents pour leur présentation, et tient à adresser ses remerciements au nom du Bureau à Maud SICARD, qui quitte la collectivité au 30 septembre, pour son travail lors du remplacement de Camille BARBAZ.

5. Convention avec la Commune de Rurey – Frais d'installation prise électrique

L'EPAGE ayant décidé de louer un véhicule électrique pour la mission d'animation Natura 2000 sur Rurey, une prise de recharge pour véhicule électrique a été installée.

Il a été convenu que la commune de Rurey effectuerait le paiement de la facture et ensuite facturerait la moitié du montant TTC à l'EPAGE, selon la convention ci-jointe.

Délibération N°344 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention de frais d'installation avec la commune de Rurey
- Autorise le Président à signer la convention et tout document correspondant

6. Point d'information programme LIFE climat « Restituo »

Le 31 août dernier a été signé le contrat avec l'Union Européenne validant le lancement du nouveau programme LIFE Climat, intitulé LIFE « Restituo ». Ce programme d'un montant de 12 M€ environ, dont 5.2 M€ pour l'EPAGE HDHL a démarré officiellement le 1^{er} septembre pour une durée de 7 ans.

D'un point de vue budgétaire et financier il est proposé de créer un budget annexe afin d'avoir une bonne lisibilité et une comptabilité claire dédiée.

Les membres du bureau souhaitent créer ce budget annexe au 1^{er} janvier 2023. Pour les écritures de 2022, elles seront effectuées sur le budget général, et transférées sur le budget Annexe en 2023. Pour 2022 il s'agit essentiellement des frais de personnel et de gestion dédiés, un peu de matériel (et peut être l'acquisition d'un véhicule) et en recette un premier acompte du CEN (l'Union Européenne ayant déjà versé un acompte de 40 % de l'ensemble de la subvention attendue sur les 7 ans).

Il sera proposé de créer ce budget annexe lors du comité syndical du 29 septembre.

Les modalités de communication pour le démarrage de ce nouveau LIFE sont à caler avec les partenaires.

7. Retour sur réunion protocole accord lac Saint Point

Une réunion de travail a eu lieu le 14/09 matin, animée par la DDT du Doubs pour travailler sur un protocole d'accord pour la réhabilitation du barrage du lac Saint Point et le transfert du Domaine Public Fluvial. Cyril THEVENET, était présent à la réunion. Monsieur THEVENET indique que ce protocole aborde notamment les modalités administratives juridiques et financières pour la phase étude préalable puis travaux de réhabilitation du barrage et enfin transfert du domaine public (barrage + lac).

Le sous-préfet de Pontarlier était présent à la réunion ainsi que les services de la DREAL, de la DDT, de la DGFiP, de l'Agence de l'eau, du Département du Doubs et du Syndicat du Pays du Haut Doubs.

La DDT a rappelé en introduction qu'à ce stade il n'y avait pas de consensus sur le scénario à retenir.

- Le ministère de l'écologie privilégie le scénario 1 (barrage simple sans ouvrages de régulation) pour des raisons essentiellement financières.
- La DDT, DREAL et Agence de l'Eau privilégient le scénario 2 (barrage identique à l'identique)
- L'EPAGE et les collectivités territoriales privilégient le scénario 3 (clapets mobiles permettant de respecter la courbe de gestion actuelle qui intègre une réhausse mobile de 25 cm).

Concernant l'étude d'impact Etude Faune Flore, la DDT a fait une demande de financement auprès du ministère de l'écologie sans réponse à ce jour et va relancer.

L'Agence de l'eau a été questionnée et a laissé entrevoir un possible financement sur le volet acquisition de connaissance.

Cyril THEVENET explique que le cahier des charges pour cette dernière est quasiment prêt, la consultation serait prête à être lancée début octobre, pour une estimation du montant à environ 100k €. Monsieur le Président s'interroge sur l'utilité de réaliser cette nouvelle étude qui va prendre un an, si les services de l'Etat ne partagent pas le choix du scénario.

Claude LIETTA, Vice-Président, informe que lors d'une visite du sous-préfet à la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs, il en a profité pour lui parler de l'importance de la réhabilitation du barrage.

Jean Claude GRENIER rappelle qu'une visite sur le terrain a eu lieu avec le préfet, au mois d'avril 2022 et cependant il n'y a toujours pas d'accord sur le fond du dossier et sur le financement.

Les élus ne comprennent pas cette situation et vont réinterroger le sous-préfet et le Préfet à ce sujet.

8. Point sur la visite des élus le 29/09

Concernant la journée de visite des élus, l'invitation a été envoyée pour une réponse pour le 09 septembre, 20 élus sont inscrits (+ 15 agents). Le parcours sera réalisé en bus, selon le programme ci-dessous :

Rendez-vous à Nautilou à partir de 08h45.

- Accueil café
- Vuillafans/Châteauvieux les fossés : présentation de la problématique de l'enrichissement des côtes de la Haute Loue et des actions menées dans le cadre de l'animation Natura 2000 (association foncière pastorale, contrat pour mise en place d'un troupeau conservatoire).
- Vuillafans : projet de restauration des ruisseaux du Raffenot et du Vergetolle
- Ornans : enjeux inondation : ruisseau enterré du Mambouc ou barrage RIVEX

Quingey, repas au restaurant Chez Christine

- Quingey : visite de la passe à poisson et du barrage
- Quingey : Chantier de restauration du ruisseau de Saint Rénober
- Salins les Bains : chantier de restauration de la furieuse, bilan 3 ans après les travaux

Retour à Ornans vers 17h30 (comité syndical à Ornans dans la foulée à 18h00)

9. Questions diverses

9.1. Préparation ordre du jour du comité syndical du 29 septembre 2022

L'ordre du jour du comité syndical du 29 septembre, joint au rapport, est validé.

9.2. Remboursement frais déplacements présidents et VP de la CLE

Dans le cadre de la CLE, le président et les vice-présidents peuvent être amenés à se déplacer sur le territoire national pour participer à des journées d'échange, colloques etc... (ex : congrès des SAGE du 4 au 6 octobre prochain). Si le président actuel de la CLE et le vice-président représentant les collectivités peuvent se faire rembourser leurs déplacements par la collectivité qu'ils représentent, il est pour l'instant impossible de rembourser le vice-président issu du collège des usagers.

Il est décidé de prendre une délibération de l'EPAGE, structure animatrice de la CLE et du SAGE pour autoriser le remboursement du président et des vice-présidents CLE dans le cadre de leur mandat au sein de la CLE pour les déplacements liés à leur fonction en dehors du territoire du SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 16h30

Le secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY